

Lagotto Club de France

RNA : (W) 301004730 SIRET : 83355145000012 CNIL : 2127046VO SCC N° ASSOCIATION : 1598

Le LCF est affilié à l'U.M.L.A.G.

Exposition Nationale d'Elevage
TAN et Initiation à la recherche de truffes

Saint Girons (09)
Samedi 18 Juin 2022

Juge
Yannick Musereau



TARIFS EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE

Une feuille d'engagement par chien. Un chien ne peut être engagé que dans une seule classe.

Inscription : Clôture irrévocable le 3 Juin 2022 (date de réception)



En stage d'affiliation depuis le 06.02.2018

Participation aux frais en €

Membre LCF	Non-membre LCF
------------	----------------

Classe	Conditions	1 ^{er} chien	2 ^e	3 ^e et suivant	1 ^{er} chien	2 ^e chien	3 ^e et suivant
INTERMEDIAIRE	De 15 à 24 mois	35€	30€	10€	45 €	40 €	15 €
OUVERTE	A partir de 15 mois	35€	30€	10€	45 €	40 €	15 €
CHAMPION	A partir de 15 mois	35 €	30 €	10 €	45 €	40 €	15 €
TRAVAIL	A partir de 15 mois	35 €	30 €	10 €	45 €	40 €	15 €
JEUNE	De 9 à 18 mois	35 €	30 €	10 €	45 €	40 €	15 €
<i>PUPPY</i>	<i>De 6 à 9 mois</i>	<i>15 €/chien</i>	<i>Pas de tarif dégressif</i>		<i>25 €/chien</i>	<i>Pas de tarif dégressif</i>	
<i>BABY</i>	<i>De 4 à 6 mois</i>	<i>15 €/chien</i>			<i>25 €/chien</i>		
<i>VETERAN</i>	<i>A partir de 8 ans</i>	<i>15 €/chien</i>			<i>25 €/chien</i>		
<i>NE CONCOURANT PAS</i>	<i>A partir de 4 mois</i>	<i>5 €/chien</i>			<i>10 €/chien</i>		

IMPORTANT : Les classes Puppy, Baby, Vétéran et Ne concourant pas ne sont pas prises en compte dans le calcul dégressif

Options supplémentaires	Montant (membre LCF)	Montant (non-membre)	Options supplémentaires	Montant (membre LCF)	Montant (non-membre)
Confirmation seule	20 €	30 €	Confirmation seule engagement sur place	25€	35 €
Couple (pour les deux chiens engagés au même propriétaire)	+ 15 €	+ 20 €	Paire (pour les deux chiens engagés au même propriétaire)	+ 15 €	+ 20 €
Lot de Reproducteur (1 géniteur + 3 à 5 descendants) Attention : pour le CGA, 5 descendants sont exigés	+ 15 € Engagement sur place possible	+ 20 € Engagement sur place possible	Lot d'Affixe (3 à 5 chiens du même producteur) Attention : pour le CGA, 5 descendants sont exigés	+ 15 € Engagement sur place possible	+ 20 € Engagement sur place possible
Engagement avant la clôture TAN à la TRUFFE (samedi uniquement)	+ 20 €	+ 30 €	Engagement sur place TAN à la TRUFFE (samedi uniquement)	+ 30 €	+ 40 €
Sociabilité uniquement (à partir de 9 mois)	+ 10 €	+ 20 €	Engagement sur place Sociabilité	+ 20 €	+ 30 €

EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE Samedi 18.06.2022

Une feuille d'engagement par chien. Un chien ne peut être engagé que dans une seule classe.

Formulaire à renvoyer à Cedia - NE Lagotto - 67 rue du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Nom du chien :

Race : LAGOTTO ROMAGNOLO (standard FCI n°298) Sexe : M F

Né(e) : | | | | | | | | | | 2/0 | | | | | Confirmation : Oui Non

N° livre origines français : L.O.F. 8 C.E.RO. | | | | | | | | | | / | | | | | | | | | |

N° Registration livre étranger : | | | | | | | | | | / | | | | | | | | | | / | | | | | | | | | |

Identification : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Père :

Mère :

Producteur :

Propriétaire : Adhérent Club ? Oui Non

Adresse :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Portable :

E-mail : @

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé Un chien ne peut être engagé que dans une seule classe	Age	Somme à payer
Classe Intermédiaire	De 15 à moins de 24 mois	
Classe Ouverte	âge minimum 15 mois	
Classe Travail	âge minimum 15 mois	
Classe Champion	âge minimum 15 mois	
Classe Jeune	De 9 à 18 mois	
Classe Puppy	De 6 à 9 mois	
Classe Baby	De 4 à 6 mois	
Classe Vétéran	A partir de 8 ans	
Classe « Ne concourant pas »	âge minimum 4 mois	
Confirmation seule (sans participation à la RE)		
TAN à la Truffe (samedi uniquement)	A partir de 9 mois	
Pour la Classe « Champion » prière de joindre le justificatif du titre champion. (Obligatoire)		
Couple avec :		
Paire avec :		
Lot d'Affixe	Engagement et paiement possible sur place également	
Lot de Reproducteur	Engagement et paiement possible sur place également	
TOTAL :	 €
ATTESTATION : Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Lagotto Club de France de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien et mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. Je déclare en outre de faire partie d'aucune association ou club non affilié à la S.C.C., ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC. Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la Gastro-entérite à Parvovirus. L'identification des chiens doit être effectuée par un des procédés déterminés par le Ministère compétent.	CERTIFICATE: I declare that the information I have given on this form, is to the best of my knowledge, true. I accept without reserve all the articles within the regulations governing this dog show. In consequence, I exonerate the organizing "Lagotto Club de France" of any liability for accidents (wounds, thefts, diseases and damages) caused or suffered by my dog or myself. I certify on my honour that, to my knowledge, neither my dog, nor my kennels suffer from any contagious disease on the day of the signature of the present document. I further undertake to do not present myself or my dog at the show ground, should such disease manifest itself between the signature date of the entry form and the date of the show. In the event of any misrepresentation on my part, I agree with the application of the sanctions specified under the above mentioned regulations, i.e. the immediate disqualification of my dog and my exclusion from future events, sponsored by the SCC. It is recommended that all dogs should be vaccinated against Gastro-enteritis occasioned by the Parvovirus. Dog identification must conform to the procedures laid down by the French Ministry of Agriculture.	
Signature du propriétaire du chien engagé : Date : / / 20....	Signature of the engaged dog owner: Date : / / 20....	

Les TAN participent à la valorisation des géniteurs et à la promotion des chiens de race.

Les TAN donnent accès à la cotation des géniteurs pour la reproduction et valorisent les élevages.

Une fois le TAN obtenu, la mention « TAN » figure sur tous les pedigrees et sur tous les certificats de naissance des descendants. Mention sera faite sur le site Internet du Lagotto Club de France.

En cas de réussite, un diplôme vous sera remis immédiatement sur place par le testeur lui-même.

REGLEMENT DES EXPOSITIONS « NATIONALE D'ELEVAGE » (NE) & « REGIONALE D'ELEVAGE » (RE) DU LAGOTTO CLUB DE FRANCE (LCF)

Les expositions nationales d'élevage et les expositions régionales d'élevage prennent en compte en première intention les statuts et le règlement intérieur du Lagotto Club de France, ceux de la S.C.C. ainsi que le règlement des juges et des expositions de la S.C.C.

L'engagement d'un chien à une RE ou NE organisée par le Lagotto Club de France vaut acceptation de ce règlement.

Ce règlement sera affiché lors de toutes les expositions organisées par le Lagotto Club de France.

INFORMATION AUX EXPOSANTS :
TOUTE CONSIGNÉ NON RESPECTÉE ENTRAÎNERA LE REFUS DE L'ENGAGEMENT OU L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU (DES) CHIEN(S) ENGAGÉ(S) ET DU PROPRIÉTAIRE.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS :

L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h (Voir feuille d'engagement)

Aucun chien ne sera autorisé à entrer après 9h (Voir feuille d'engagement).

Dans la mesure du possible, les horaires de jugement seront communiqués à chaque exposant une semaine avant l'exposition.

Les jugements commenceront à 9h (Voir feuille d'engagement).

Aucun slip de jugement et carton ne seront délivrés durant les jugements. Les slips de jugement et cartons seront remis aux propriétaires en fin de jugement.

LOGEMENT DES CHIENS :

Un nombre limité de cages pourra être mises à disposition des exposants. (Voir feuille d'engagement). Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

Les exposants peuvent amener les logements utiles et nécessaires au confort des chiens engagés.

Les cages devront être correctement dimensionnées pour le bien-être de l'animal.

Les cages ne devront pas être disposées immédiatement en périphérie des rings. Un espace de 1,50 mètre devant être libre autour des rings. Les accès de sécurité doivent être libre d'accès.

Les propriétaires des chiennes en chaleurs engagées sont invités à les mettre dans la mesure du possible à l'écart des autres chiens.

SORTIE DES CHIENS :

Fixée à 16h (Voir feuille d'engagement)

Aucune sortie temporaire ne sera autorisée.

RESTAURATION :

Dans la mesure du possible, un restaurant ou des bars buffets pourront être installés dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE :

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre.

Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS :

TOILETTAGE :

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque.

Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRÉSENTATION :

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette pendant longtemps que ne l'exige sa préparation.

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout « double Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation.

Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition.

Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement, le changement de présentateur pourra être autorisé par le juge et lui seul.

SERVICE VÉTÉRINAIRE :

CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE À L'ENTRÉE de l'exposition

Les chiens disposant d'un n° de pedigree étranger et vivant en France doivent être inscrits à l'I-CAD (anciennement SIEV ou SCC)

Le passeport international sanitaire pour les chiens étrangers ou carnet de vaccination et carte d'identification I-CAD sont à présenter à l'entrée de l'exposition.

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION :

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement

seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés par les organisateurs réputés non récupérables.

ENGAGEMENTS :

Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, soit par tatouage, soit par transpondeur.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements, (voir feuille d'engagement)
 - b) les inscriptions par internet non réglées
 - c) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - d) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage et lot d'affixe.
 - e) les engagements de chiots de moins de 4 mois
- En cas d'engagement de plusieurs chiens, les classes « baby », « puppy », « vétérans » ; et « ne concourant » pas ne peuvent être comptées comme 1er, 2^e et 3^e chien dans les modalités de calcul des sommes dues pour les engagements.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Les propriétaires ayant engagés par internet recevront un accusé de réception informatique.

Pour obtenir un accusé de réception par courrier, joindre une enveloppe timbrée à votre nom et prénom(s) et adresse sinon accusé de réception par mail uniquement.

Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

CARTE D'EXPOSANT :

(Voir feuille d'engagement)

Sauf dispositions contraires, il n'y aura pas de document par courrier ! Prière de télécharger votre carte d'exposant à la NE/RE du LCF sur le site internet du prestataire choisi par le LCF pour les engagements on line. Dans la mesure du possible et sauf dispositions contraires, elle sera envoyée environ une semaine avant l'exposition (avec indication des horaires de passage prévus) et devra être présentée à l'entrée le jour de l'exposition

CONFIRMATIONS : (Voir feuille d'engagement)

Selon le juge choisi par le LCF, la possibilité de faire confirmer ne sera peut-être pas possible (cf juges étrangers)

Les chiens ayant subi une orectomie pour quelque raison que ce soit ne pourront pas être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement (tatouage français ou transpondeur) et vous devez le présenter avec la carte de propriétaire et l'original du certificat de naissance ou pedigree export, ainsi que le formulaire de demande de confirmation préalablement rempli.

La confirmation n'est pas obligatoire pour participer à une exposition. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

ATTENTION :

Les inscriptions sont faites, sous la seule responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. La S.C.C. n'en vérifiera le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée.

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe OUVERTE, JEUNE ou PUPPY suivant son âge.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

INSCRIPTION SUR PLACE :

- Jeune Présentateur, (voir feuille d'engagement)
- Paire (même propriétaire) (voir définition dans le règlement)
- Couple (même propriétaire) (voir définition dans le règlement)
- Lot d'affixe (voir définition dans le règlement)
- Lot de reproducteur (voir définition dans le règlement)

Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Pour bénéficier du tarif membre, joindre la photocopie de la carte d'adhérent au Lagotto Club de France pour l'année en cours (ne pas confondre avec la carte de votre Association Canine Territoriale)

Pour les adhérents du LCF, les réductions sur le prix des engagements ne sont accordées que si l'adhérent est à jour de cotisation au moment de l'engagement.

Aucune régularisation ne sera possible à posteriori.

CLASSES INDIVIDUELLES :

- CLASSE INTERMÉDIAIRE :

Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

- CLASSE OUVERTE :

Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

- CLASSE TRAVAIL :

Pour les CHIENS D'EAU ROMAGNOL ayant atteint l'âge minimum de 15 mois titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements) :

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

Renseignements à fournir pour la classe TRAVAIL :

Joindre l'attestation SCC ou FCI pour la classe Travail, photocopie du titre homologué.

Pour inscrire un chien en classe travail, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements.

Date et lieu où le chien a obtenu un qualificatif « Très Bon » en concours de travail selon le standard et le règlement de travail du Lagotto Club de France uniquement : « recherche de truffes naturelles de saison au naturel. (Joindre une copie des justificatifs)

- CLASSE CHAMPION :

Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Les meilleurs champions mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

Un chien déjà homologué ChCS ne peut y être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS (champion ou vétéran).

Renseignements à fournir pour la classe CHAMPION :

Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement.

Les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent pas être acceptés

- CLASSE JEUNES :

Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois.

Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

Les meilleurs jeunes mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

- CLASSE VÉTÉRAN :

Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans.

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

- CLASSE PUPPY :

Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur).

Elle ne donne pas lieu à un classement. Ne peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

- CLASSE BABY :

Pour les chiots âgés de 4 à 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très prometteur, Prometteur, Assez prometteur).

Elle ne donne pas lieu à un classement. Ne peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

AUTRES CLASSES :

- LOT D'AFFIXE :

(Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

- LOT DE REPRODUCTEUR :

(Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré. Les chiens doivent être déjà engagés dans une classe individuelle. Les chiens peuvent appartenir à différents propriétaires.

- COUPLE :

Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

- PAIRE :

Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

- CHIENS "NE CONCOURANT PAS" :

Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition.

Le carnet de santé de ce chien doit être en règle.

Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS :

Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont priés d'adresser leurs engagements par lettre au trésorier en exercice du Lagotto Club de France (voir feuille d'engagement), et d'y joindre leur règlement : soit par mandat-cash, soit par chèque bancaire ou postal, soit par mandat de virement international (joindre la preuve du mandat avec l'engagement).

En aucun cas, n'adresser d'espèces dans votre envoi !

Les engagements sur Internet avec paiement sécurisé sont possibles sur le site du prestataire choisi par le LCF.

Les engagements par internet non réglés au jour de la clôture ne seront pas pris en compte.

Les engagements peuvent être payés par carte bancaire via le site d'engagement proposé, par virement bancaire, par chèque bancaires.

Pour les adhérents du LCF, les réductions sur le prix des engagements ne sont accordées que si l'adhérent est à jour de cotisation au moment de l'engagement.

Aucune régularisation ne sera possible à posteriori.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

Tout engagement parvenant après la seconde clôture (date de réception uniquement) sera refusé et le cas échéant remboursé sous déduction d'une somme de 50 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

Le Comité du Lagotto Club de France se réserve le droit de refuser tous engagements qui l'aurait amené à croire ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

1^{er} des engagements :

a) des chiens non-inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI

b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'exposition.

c) des chiens non payés en totalité.

Les engagements partiellement payés dans ce dernier cas ne seront pas remboursés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) refusés par le "Service Vétérinaire" ;

b) qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces 2 cas ne seront pas remboursés.

c) non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdit.

d) dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS :

Les cartons d'exposant seront à retirer au secrétariat du Lagotto Club de France ou seront envoyés aux propriétaires par email.

Si des horaires de passage ont été établis, vous devez OBLIGATOIREMENT être présent sur l'exposition une heure avant votre jugement et une 1/2 heure avant le jugement autour de votre ring. Le Lagotto Club de France demandera expressément au(x) juge(s) de respecter les horaires de passages s'il y en a.

Il pourra être fait appel à un seul juge ou à un jury collégial composé de deux ou plusieurs juges.

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

En cas d'un nombre d'engagements supérieur à 80, un deuxième Juge sera nommé par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

Les exposants doivent se tenir à la disposition du ou des juges. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Le juge donne à chaque chien un commentaire de jugement écrit. Le juge dicte, en sa propre langue, au secrétaire du ring. Ce commentaire doit comprendre l'évaluation du chien et de sa qualité et décrire les mérites et les défauts les plus importants du chien.

La raison pour laquelle un chien ne reçoit pas le qualificatif "Excellent" ou "Très bon" doit être indiquée dans le commentaire.

Une copie de rapport de jugement est donnée à l'exposant à la fin du jugement.

Une autre copie de ce jugement est adressée à la SCC, une autre au Lagotto Club de France et la dernière est remise au juge une fois tous les jugements terminés.

Dans chaque classe, les chiens sont d'abord jugés individuellement et le jugement doit se base sur le standard de race de la F.C.I. et lui seul.

Les sujets sont alors qualifiés en vertu de leurs qualités.

QUALIFICATIF

Les qualificatifs donnés par les juges doivent répondre aux définitions suivantes :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

CLASSEMENT

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement (NC : non classé). Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

RECOMPENSES

C.A.C.S. de la S.C.C. & R.C.A.C.S. de la S.C.C. :

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Voir conditions au verso de la feuille d'engagement. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S.

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura

attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellents des deux autres classes.

B.O.B. : Meilleur de Race

Le mâle et la femelle proposés pour le CACS, le meilleur champion mâle et la meilleure championne femelle ayant reçu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe champion, le meilleur jeune mâle et la meilleure jeune femelle ayant reçu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Jeunes, les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Vétérans concourent pour le titre de Meilleur de Race.

B.O.S. : Best Opposite Sexe

Le B.O.S. est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le B.O.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE : (B.I.S.)

Les meilleurs chiens de chaque race (B.O.B.) concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Le meilleur Jeune, Champion, Vétéran, Travail, Lot Affixe, Lot Reproducteur de l'exposition pourra être organisé.

(B.O.S.)

Le meilleur chien de l'exposition de sexe opposé au B.I.S.

ASSESSORAT :

Les personnes qui font leur assessorat dans le ring sont normalement des juges déjà nommés par la SCC sur proposition du Lagotto Club de France et sont en train d'étudier de nouvelles races et qui désirent être nommés dans ces races.

Le juge qui a un "juge-élève" dans son ring enseigne ce dernier en prenant comme support les chiens jugés.

L'élève n'écrit pas de critiques et n'a pas le droit d'influencer les décisions du juge.

QUALIFICATION AU CONCOURS GENERAL AGRICOLE

(CGA) :

Concerner les chiens présentés au CGA en classe travail, champion et CACS sexe mâle et femelle

Seront qualifiés pour participer au CGA de l'année suivante :

- les chiens Mâles et Femelles inscrits au LOF ayant obtenus les CACS, à défaut les chiens ayant obtenu la RCACS.

- Les chiens Mâles et Femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} EXC en classe travail et champion à défaut les seconds.

- Le 1^{er} lot d'affixe et le 1^{er} lot de reproducteur pour chacune des races.

SANCTIONS :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par le Lagotto Club de France avec extension possible aux manifestations organisées par la SCC et ses Associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la S.C.C. les statuts et le règlement intérieur du Lagotto Club de France.

RÉCLAMATIONS :

Toutes réclamations fondées sur ce présent le présent RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS « NATIONALES DELEVAGE » & « REGIONALES DELEVAGE » DU LAGOTTO CLUB DE FRANCE à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que celles-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui lui aura été motivées et être accompagnées d'une caution de 150,00 € établie à l'ordre de la S.C.C. et qui restera acquise à la S.C.C. si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Les réclamations sont à déposer contre reçu au secrétariat de l'exposition.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité du Lagotto Club de France en première intention puis par la Commission Disciplinaire de la S.C.C.

POUR TOUT CE QUI N'EST PAS PREVU ...

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement, prière de vous référer au règlement des expositions de la SCC du 31/05/2019 https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2019-05/REGLEMENT%20DES%20EXPOSITIONS%202019_0.pdf

AVERTISSEMENT:

Le Lagotto Club de France, la Société Centrale Canine, les sociétés organisatrices parallèles sur un même évènement déclinent toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes.

Le Lagotto Club de France, la Société Centrale Canine, les sociétés organisatrices parallèles ne peuvent en aucun cas être reconnues responsables en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement ou en engageant via internet.

OBLIGATIONS SANITAIRES : TRÈS IMPORTANT !

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Note to foreign exhibitors

I - The Customs are liable to require - to an exhibitor with several dogs - a tax declaration and the payment of a corresponding tax.

II - Only dogs at least 3 months old are admitted in France, on presentation to the customs of a certificate, delivered by an official veterinary and attesting that rabies, Carré disease, infectious hepatitis vaccination have been carried out for more than one month and less than one year. For animals more than one year old, accompanying travelers in transit, only a rabies certificate is required. A French or English translation will be required for countries using a different alphabet. Dogs without these documents will be refused.

III - These documents are required for admission to the show. The dogs must be in perfect health. The dog's origins have to be provable at any time. The official veterinary may refuse the admission of dogs in the Show in case of non conformity to health regulations.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les propriétaires de chiens engagés déclarent tacitement sincères et véritables les renseignements portés par leurs soins sur les feuilles d'engagements papier ou internet.

Ils acceptent d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition qu'ils ont reçu et dont ils ont pris connaissance.

En conséquence, ils exonèrent spécialement et entièrement le Lagotto Club de France, la Société Centrale Canine, les sociétés organisatrices parallèles sur un même évènement de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à leur chien ou causés par eux ou à eux-mêmes de leur propre fait.

Ils certifient sur l'honneur que leurs chiens ou leurs chenils ne sont pas, à leur connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

En cas de fausse déclaration, ils acceptent d'ores et déjà de se voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de leurs chiens et leur exclusion de toute manifestation patronnée par le Lagotto Club de France et la SCC.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à Parvovirus.

L'identification des chiens doit être effectuée par un des procédés déterminés par le Ministère de la Pêche et de l'Agriculture.



RAPPELS TRES IMPORTANTS :

L'engagement d'un chien à une RE ou NE organisée par le LCF vaut acceptation de ce règlement.

Lorsque le juge statue sur la conformité au standard de beauté d'un chien, sa décision échappe pour tous les cas non prévus au règlement des juges de la Société Centrale Canine au contrôle du Lagotto Club de France et de la SCC.

Son pouvoir est souverain sur le ring, son appréciation est souveraine. Les décisions du juge sont incontestables, définitives et sont sans appel.

Les propriétaires exposants ou présentateurs sont invités à quitter le ring calmement et dignement en dégageant l'entrée, afin de laisser le passage aux concurrents suivants.

Le juge peut refuser le commissaire de ring ou le secrétaire qui lui sont proposés par les organisateurs.

Le juge est seul maître sur son ring (organisation des jugements, secrétaire, commissaire, photographe officiel nommé par les organisateurs, etc.).

Les décisions du juge peuvent toutefois être commentées, mais il n'est pas autorisé de tout dire... Elles n'échappent pas à la « critique dite normale ».

Il est interdit de jeter le discrédit sur le juge lui-même et ses décisions, de porter atteinte à l'autorité des juges avant, pendant ou après les jugements.

Par exemple, il est interdit de qualifier « d'incompétent » ou de qualifier un jugement de « chef-d'œuvre d'incohérence », « d'extravagance » et « d'abus de droit », etc ...

Il est formellement interdit de jeter le discrédit sur ses jugements ou avoir fait pression sur le juge avant ou pendant les jugements.

Il est interdit de jeter le discrédit sur les assesseurs mais aussi le secrétaire ou le commissaire de ring ou avoir fait pression sur eux avant ou pendant les jugements compte tenu qu'ils officient sous l'autorité du juge désigné par le LCF.

Le contrôle de la bonne exécution de la fonction des juges ressort pour les juges d'expositions des Associations de race pour lesquelles ils sont agréés, de la Commission des juges et du LOF, et du Comité Central de la SCC ou de la FCI pour les juges étrangers.

EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

Programme du Samedi 18 Juin 2022

Rendez-vous au Stade Fonfrède, 09200 Saint Giron

Renseignements :

Sur <https://www.facebook.com/lagottoclubdefrance/> et sur <https://www.centrale-canine.fr/club-du-lagotto>

09h00 : Début des jugements de la NE

Après les jugements : Initiation à la recherche de truffes et TAN à la truffe par le testeur du LCF



PLAN D'ACCES & Coordonnées

Coordonnées GPS : 42° 58' 29,059'' N
1° 9' 10,901'' E

Adresse : Stade Roger Fonfrède
Rue Jules Ferry
09200 Saint-Giron

Pour l'hébergement,

<https://www.tourisme-couserans-pyrenees.com/carnet-dadresses/ou-dormir/hotels-auberges/>

<https://www.camping-audinaclesbains.com/> (réduction spéciale pour les exposants)

<https://www.camping-parc-de-paletes.com/>

**Le dimanche 19 Juin, spéciale de race dans le cadre de l'exposition
jugée par Jacques Monsçavoir**

engagements sur <https://www.cedia.fr/> clôture le 29/05
Tarif spécial pour les engagements sur les 2 jours (NE + spéciale)
(voir avec Cedia)